Notre vente publique du 20 courant avait attiré un bon nombre d'acheteurs, qui ont enlevé la plus grande partie de notre stock avec une hausse qui peut s'évaluer de 30 à 35 c. sur mai pour les laines Buenos-Ayres et 40 à 50 c. pour les Montevideo.

A la suite des enchères, le solde du catalogue a été réalisé à des cours de plus en plus fermes et le peu d'arrivage en Plata a été traité au débarquement à des prix de 10 centimes en hausse sur la vente publique. Le stock en Plata se borne à 100 balles dont 48 en seconde main.

Les laines Russie dont nous avons reçu des renforts importants ont donné lieu à la vente de 2,694 balles en suint, traitées en bloc à prix secret : il ne reste de cette provenance que des lavées, mais de nouveaux chargements sont attendus qui attireront certainement l'attention sur notre marché.

Peaux de moutons.— Sans importations ni ventes. — Stock : 20 balles cuirots tannés du Pérou.

G. ASSELIN et A. DOUAY.

Mouvement maritime Lainier

DUNKERQUE, 4 août.

Le steamer ang. *Ilios* est arrivé ce matin au mouillage sur rade, venant de Buenos-Ayres. Il vient d'entrer au port cette après-midi, il est porteur de 201 b. de laine.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

NOUS SAVONS qu'un grand nombre d'électeurs indépendants ou républicains libéraux, qui se disposaient à quitter Roubaix samedi soir ou dimanche matin par le premier train, sont décidés à retarder leur départ de quelques heures, afin de pouvoir voter.

En agissant ainsi, ils se comportent en citoyens soucieux de leurs intérêts.

Nous souhaitons que leur exemple soit imité par tous les conservateurs dont l'abstention de dimanche a été si regrettable. Si l'on consulte, en effet, les feuilles d'émargement, on constate, avec une douloureuse surprise, un grand nombre d'abstentions dans les rues de la Fosse-aux-Chênes, du Pays, Neuve, du Château, le boulevard de Paris, etc., c'est-à-dire précisement celles où l'on croirait que le parti conservateur doit compter ses plus fermes partisans.

Ces électeurs voudront certainement réparer leur faute de dimanche en prenant part, avec la plus stricte discipline, au second tour de scrutin.

IL CONVIENT D'APPELER l'attention de l'administration municipale sur les graves irrégularités qui règnent dans la distribution des cartes à domicile.

Elle s'accomplit très mal. Pour ne citer que ceux-là, une cinquantaine d'électeurs de la rue du Collège et du fort Mulliez n'ont pas reçu leurs cartes.

Et, chose assez curieuse, les électeurs qui sont dans ce cas appartiennent presque tous au parti conservateur. Si les agents apportaient un peu plus de soin à la besogne qu'on leur confie, ces fâcheuses omissions n'arriveraient pas.

Commissions municipales. — Les membres des 1re et 3me commissions se réuniront à l'Hôtel-de-Ville le vendredi 6 août, à cinq heures et demie du soir. Ordre du jour :

1° Lecture des rapports. 2° Place Chevreuil, installation d'un jet d'eau. 3° Rue St-Jean, Classement et mise en état de viabilité. 4° Rue Parmentier, Classement et mise en état de viabilité ; avis du conseil sur les résultats de l'enquête. 5° Eglise paroissiale St-Joseph, projet de construction d'une chappelle et de fonds baptismaux. 6° Eglise et presbytère de St-Martin, réparations diverses.

Les succès du Collége. — Trois élèves de rhétorique du Collège, MM. Emile Dupont, Georges Lepoutre et Gustave Requillart, viennent de passer avec succès, devant la Faculté de Douai, le premier examen du baccal auréat ès-lettres.

M. Emile Dupont a été reçu *avec mention*.

Inspection des denrées alimentaires. — Durant le mois de juillet, le service d'inspection des denrées alimentaires a saisi, comme impropres à la consommation, 316 kilogs de viande, 156 kil. de *jambons d'Amérique*, 1385 kilogs de poisson, 77 kilogs de légumes, 928 kilogs de fruits, 126 kilogs de fromage, 33 kilogs d'écrevisses, 70 litres de lait battu, soit un total de 3091 (!) kilogs de matières alimentaires reconnues mauvaises. C'est le plus fort chiffre de l'année : on doit y voir une conséquence des chaleurs torrides du commencement de juillet.

Les courses de Wattrelos, qui doivent avoir lieu dimanche 8 et lundi 9 août, promettent d'être très brillantes.

La commission organisatrice a apporté de sensibles améliorations dans l'installation des tribunes qui seront plus confortables que les années précédentes, et dans lesquelles le public sera bien à couvert.

Les engagements sont nombreux, dans toutes les catégories; il y en a 13 pour le prix du Moulin, 10 pour le prix des amateurs, 14 pour le prix de la plaine, 14 pour le prix des dames, 15 pour le prix des membres protecteurs, 10 pour le prix de Roubaix (première journée).

Pour les courses de lundi, voici le nombre d'engagements :

1° Concours de course à pied en section, quelques engagements; 2° Course au trot attelé. 17; 3° Course à pied individuelle, quelques engagements ; 4° Cross country, 6 ; 5° Course de consolation, 20 ; 6° Steeple-chase militaire de 2e série, 10.

Les personnes qui prennent à l'avance, jusqu'au 5 août inclusivement, des billets de pesage, de tribunes et de voitures, pour les deux jours, et en nombre égal pour chaque journée, jouiront d'une réduction de 25 0/0.

Les forains et marchands ambulants. — G. Degroote, maire d'Hazebrouck, vient de prendre l'arrêté suivant, qui devrait bien être pris en considération par tous les maires et trouverait en particulier son application à Roubaix :

» Il est formellement interdit aux marchands ambulants, étalagistes ou non, charlatans, saltimbanques, diseurs de bonne aventure, vendeurs de drogues montreurs et conducteurs d'animaux, joueurs d'orgue, musiciens, chanteurs ambulants et autres individus exerçant des professions analogues, de sonner aux portes des habitations, d'importuner les habitants par des offres de marchandises ou demandes quelconques et de s'introduire dans les corridors, vestibules, jardins ou autres dépendances des habitations, sous prétexte que la porte était ouverte.

Il paraît que le concours international de pêche va attirer cette fois-ci un grand nombre d'étrangers à Roubaix. Plusieurs sociétés importantes ont déjà envoyé leur adhésion, entre autres la société : *Les Pêcheurs de Schaarbeek-lez-Bruxelles*, qui est déjà venue l'année dernière (au nombre de 83) et qui sera peut-être plus nombreuse cette année. Aussi la Fédération des sociétés de pêche fait-elle tout ce qu'il faut pour cela. Dans sa réunion du 2 courant le conseil a décidé qu'aucune société fédérée ne prendrait part au concours pour les prix d'honneur, ni même pour le prix d'honneur entre présidents.

Wattrelos. — Une voiture publique faisant le service de Roubaix à Herseaux a versé dimanche soir, vers huit heures et demie, dans un fossé bordant la route. C'est en croisant une autre voiture qu'elle a malencontreusement embourbé les voyageurs, dont trois ont été légèrement blessés. Le propriétaire de la diligence s'est empressé de prendre arrangement avec les victimes de l'accident, pour les frais que pourrait occasionner leur état.

Fraudeurs. — Hier après-midi trois fraudeurs ont été amenée à Roubaix sous l'escorte de la gendarmerie de Wattrelos.

Voici leurs noms : Pierre Bolaërt, jeune homme d'une vingtaine d'années, et Marie Hautequette. Les deux jeunes gens étaient porteurs de tabac, de café, et d'allumettes. Le tout en petite quantité. Le troisième fraudeur est Louis Debray, pris à la Martinoire, porteur de 3 kilos de café vert.

Pendant 12 ou 24 heures, elle déchire, elle triture, elle anéantit sa victime, la terrible migraine qui rend insensible à tout, sauf à la douleur fixe et permanente qui caractérise cette affection périodique. Les tempéraments nerveux et délicats sont les victimes qu'elle choisit de préférence; on la croyait incurable, le témoignage interessant qui suit nous edifie à ce sujet : Chéraute, par Mauléon-Soule, (Basses-Pyrénées). — « Grâce à vos Pilules suisses à 1 fr. 50, je suis débarrassé de la migraine, qui me forçait au repos et au silence pendant 24 heures chaque semaine. Je regardais cette affection comme incurable, car avant de connaitre vos Pilules suisses, j'avais essayé bien des remèdes sans résultat. J'autorise *M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont à* Paris, à publier ma cure. Mme veuve Cazenave. » Légalisation de la signature par la Mairie de Chéraute. 13152d

TOURCOING

Institution libre du Sacré-Cœur. — La présence de Mgr Hasley, qui avait bien voulu accepter la présidence de la cérémonie de la distribution des prix, rehaussait encore l'éclat habituel de cette solennité scolaire.

Une assistance nombreuse se pressait mardi après-midi, dans la vaste salle de l'établissement qui était décorée avec goût pour la circonstance.

Nous voyons aux côtés de Mgr l'Archevêque, M. Destombes, vicaire-général, M. Lanne, archiprêtre de Saint-Maurice à Lille, M. Holbecq, directeur du pensionnat de Mareq, M. Chabé, supérieur de l'Institution de Notre-Dame-des-Victoires de Roubaix, MM. les doyens de Saint-Christophe et de Notre-Dame, le R. P. supérieur des Pères de Sainte-Marie, MM. Eugène Jourdain, Desiré Leurent, Philippe Motte fils, Jean Flipo, Herbaux Sion, Louis Duprez.

M. le chanoine Leblanc, supérieur de l'Institution, a prononcé le discours d'usage.

Après avoir remercié Mgr l'archevêque du haut patronage qu'il accorde au collège de Tourcoing, patronage rendu plus efficace depuis la transformation en institution libre du Sacré-Cœur, l'orateur prend texte d'un passage de la vie de St-Bernard, dans lequel il est question du relèvement d'un couvent d'Irlande, et il établit des points de rapprochement avec les événements qui ont marqué les dernières années de l'histoire de l'Institution libre du Sacré-Cœur.

Après avoir traversé la terrible épreuve de l'incendie, notre Collège, vieux de deux siècle, s'est relevé plus brillant que jamais, grâce à l'initiative généreuse de ses anciens élèves. Mais ce relèvement matériel ne changera rien aux principes de religion et de morale qui ont été toujours inculqués aux élèves de cet établissement. « Sans négliger, dit M. le supérieur, ce qui complète » l'éducation du jeune homme, notre premier souci » sera toujours d'établir dans son cœur les prin» cipes et les règles de la foi chrétienne... »... « Les générations élevées sans Dieu et sans reli» gion, suivant Portalis, donnent naissane à un » peuple sans mœurs, farouche et barbare. »

M. Leblanc termine par ces mots : « Il ne nous » reste plus qu'à remercier la Providence pour la » situation qu'elle nous a ménagée. Nous saluons » l'avenir avec confiance en priant votre Grandeur » de répandre sa bénédiction sur les élèves et leurs » familles et sur les bienfaiteurs de l'Institution » libre du Sacré-Cœur. »

Dans une allocution pleine d'à-propos, Mgr rappelle les inquiétudes que lui a causées, au début de son apostolat au diocèse de Cambrai, l'incendie du collège de Tourcoing, inquiétudes bien vite apaisées par la généreuse intervention des anciens élèves ; il félicite tous les bienfaiteurs qui ont ainsi soutenu le collège car, dit-il, « l'enseigne» ment catholique est une œuvre capitale... Ce » sont les principes qui font les savants et les » hommes... »

Les enfants ont besoin du lait de la saine doctrine : « il ne faut pas que ce lait soit frelaté : aussi choisissez la main qui le distribue. »

Et pour appuyer cet enseignement il est besoin de déployer de la *solidité*, afin de ne pas se laisser ébranler par les menaces, de la *patience* parce que le succès est difficile, et de l'*humilité* qui fait accepter les épreuves.

« Continuons donc, dit Mgr, à servir Dieu dans la bonne et la mauvaise fortune et sous le pavillon du Christ on peut toujours éviter le naufrage et arriver au port. »

La proclamation des prix a eu lieu ensuite et les lauréats ont été couverts d'applaudissements.

L'excellente fanfare de l'établissement remplissait très agréablement les intermèdes. Après la cérémonie elle donna une sérénade à Mgr Hasley.

Nous citerons les noms des élèves qui ont obtenu le plus de succès.

— Nous indiquons ci-dessous les noms des élèves qui, à la distribution des prix, ont été le plus souvent nommés.

Philosophie : Louis Glorieux, de Tourcoing, 9 prix, (cet élève a obtenu la medaille d'or de l'association des anciens élèves pour avoir dans toutes ses classes le 1er prix d'Excellence. — *Rhétorique* : Charles Jubaru, de Bousbecques 7 pr., 3 acc.— *Seconde*: Georges Sant, de Wattrelos : 10 prix, 4 acc. — *Troisième* : Alphonse Sant, de Wattrelos : 8 pr., 3 acc. — *Quatrième*: Paul Duquennoy, de Tourcoing : 11 pr., 1 acc. — *Cinquième A* : Paul Dumortier, de Toucoing : 9 pr. 3 acc. — *Cinquième B* : Charles Salembier d'Hellemmes : 11 pr., 2 acc.— *Sixième A* : Emile Euvillier de Tourcoing : 8 pr., 3 acc. — *Sixième B* : Eugène Detournignies, de Rosult et Pierre Trentesaux, de Tourcoing : chacun 4 pr. et 5 acc. — *Septième A* : Raphaël Riquet, d'Ascq : 8 pr., 2 acc.— *Septième B* : Auguste Bigo, de Tourcoing : 8 pr, 2 acc.— *Huitième A* : René Paillard, de Tourcoing : 9 pr. 1 acc. — *Huitième B*: Georges Petit : 8 pr., 1 acc.— ENSEIGNEMENT SPÉCIAL. — 4e *Année* : Georges Farvacque, de Tourcoing : 10 pr. — 3e *Année* : Jean Honoré, de Tourcoing : 7 pr., 1 acc. — 2e *Année* : Auguste Oliviez, d'Haveluy : 10 pr.— 1re *Année* : Louis Flipo, de Tourcoing : 7 pr., 3 acc.

— Ont obtenu les prix d'honneur offerts par l'association des Anciens élèves : en philosophie M. Louis Glorieux de Tourcoing et en rhétorique M. Louis Butin de Wasquehal.

Le nouveau commissaire de police du 2e arrondissement, M. Vancostenoble, a pris hier possession de son poste.

Les pompiers ont essayé, mardi après-midi, dans la rue de l'Industrie, la pompe à vapeur dont la ville vient de faire l'acquisition.

L'expérience a parfaitement réussi ; la pompe fournie par M. Béduwe, de Liége, fonctionne dans toutes les conditions désirables. Elle débite, à haute pression, 1000 litres d'eau. C'est, à peu de chose près, le type de l'autre pompe à vapeur achetée au même constructeur l'année dernière par la Commission spéciale qui l'avait vue à l'exposition d'Anvers.

Acte de courage. — Un garçon brasseur, employé chez Mme Liagre, le nommé Paul Lécluse, a arrêté hier après-midi place des Halles deux chevaux attelés à une lourde calandre, qui s'étaient emportés depuis la rue Gô et avaient parcouru, à bride abattue, les rues des Orphelins et Notre-Dame.

L'intervention courageuse de M. Lécluse a évité des accidents qui n'auraient pas manqué de se produire dans un quartier où la circulation était, à cette heure du jour, très active.

LILLE

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de M. Jules Ovigneur, négociant en lins, ancien juge au Tribunal de Commerce. M. Ovigneur, qui était à Aix-les-Bains, est tombé foudroyé par une attaque en sortant de l'hôtel. Il n'avait que 53 ans.

Tentative d'assassinat à Lille. — Hier, vers 7 heures du soir, boulevard Montebello, Tirlemont a, dans un accès de jalousie, porté deux coups de couteau à sa maîtresse, la fille Jouvenot.

Cette malheureuse a été atteinte au cou et à la poitrine, et ses blessures sont assez graves.

Le meurtrier est allé se constituer prisonnier au bureau de police. Tirlemont a fait un séjour assez long aux Indes Néerlandaises, où il a servi. Il est assez mal noté. C'est pendant une discussion qu'il a frappé sa maîtresse.

Une enquête est ouverte.

CONCERTS ET SPECTACLES

La « Fanfare du Blanc-Seau » qui doit prendre part au grand concours international de musiques de Pantin, le dimanche 8 Août prochain, donnera une audition publique des morceaux qu'elle doit exécuter au concours, le vendredi 6 courant à 9 h. du soir, au local de la Société, hôtel Saint-Georges au Blanc-Seau.

Tribunal de Commerce de Roubaix

Audience du lundi 2 aout

PRÉSIDENCE DE M. HENRY BOSSUT

Après la prestation de serment de trois experts nommés dans un litige soulevé à propos d'un cheval, le tribunal entend le témoin cité à une enquête ordonnée dans l'affaire L. contre B. frères, laisser pour compte de laines. Le demandeur reproche le témoin, courtier intermédiaire, comme intéressé dans le procès et comme ayant donné un certificat relatif au différend. Acte est donné du reproche.

Deux causses sont appelées pour être plaidées dans cette audience.

La première a trait à des livraisons de tissus refusées pour non conformité. Le défendeur, fabricant à Villefranche, oppose l'incompétence du Tribunal. Le débat roule sur l'interprétation de la clause de paiement, insérée dans la facture, clause dans laquelle la position de la virgule semble jouer un grand rôle: *Payable ici* (à Villefranche) *à 30 jours escompte 3 0/0 ou à 90 jours sans escompte, en valeurs sur Paris ou succursales de la Banque*. Le fabricant prétend que la position de la virgule ne peut exercer aucune influence sur le sens de la phrase et que, Villefranche étant le lieu du paiement, il ne tombe pas sous la juridiction commerciale de Roubaix. L'acheteur, qui a introduit l'instance, soutient, de son côté, que la clause doit se diviser en deux cas : 1° payable ici (à Villefranche) à 30 jours, ce qu'il n'a pas fait ou 2° payable à 90 jours, en valeurs sur Paris ou succursale de la Banque, et comme Roubaix est succursale il devient lieu de paiement et le tribunal de cette ville doit connaître du litige.

La cause est mise en délibéré.

Le second procès est une action en imitation de tissus intentée par un fabricant contre un autre fabricant, MM. X. et X., tous deux de Roubaix. La question soulevée ici est des plus intéressantes.

M. X... avait déposé au secrétariat du conseil des Prudhommes des échantillons d'un article pour robe mélangé laine et coton. Il apprit que l'un de ses concurrents M. Y... faisait le même article, ce qui amena une première fois les adversaires devant le tribunal qui, après débats contradictoires, chargea des experts de voir 1° si le tissu du demandeur constituait une nouveauté et 2° si le tissu du défendeur était identique à l'article dont échantillons avaient été déposés.

Les experts répondirent affirmativement à la première question : pour la seconde ils dirent que le tissu incriminé n'était pas identique mais pouvait, en fabrique, être considérée comme une copie.

Une seconde expertise eut lieu et celle-ci déclara que le tissu de M. X... ne présentait pas par ses combinaisons la physionomie du dessin de fabrique, que ce dessin ne constitue pas une nouveauté parce qu'il se compose d'éléments tombés dans le domaine public et qu'enfin le tissus de M. Y... ne pouvait être confondu avec celui de M. X...

Le défendeur, M. Y..., se base aujourd'hui sur les résultats de cette dernière expertise et, il réclame de M. X... pour le préjudice à lui causé par un procès en contrefaçon de dessin de fabrique, une somme de 200.000 fr. comme dommages-intérêts.

Le demandeur, M. X... soutient qu'au début de l'instance il n'a pas été question de dessin, il conclut donc à la nullité de la dernière expertise comme inexacte et au renvoi des parties devant les premiers experts avec mission de dire si le tissu de M. X... constitue une nouveauté, si le tissu de M. Y... est identique a celui de M. X... et si les différences entre ces deux tissus ne présentaient pas en fabrique les caractères d'une copie.

Le tribunal retient cette cause pour la mettre en délibéré.

Tribunal de Commerce de Tourcoing

Audience du mardi 3 août 1886.

Le tribunal rend aujourd'hui sa sentence au sujet de l'action en imitation de dessin de tapis intentée par M. R. P. fabricant à Tourcoing contre une maison de Londres MM. J. S. et Cie.

Par un jugement longuement motivé, le tribunal dit qu'il y a eu contrefaçon et que le préjudice était d'autant plus grand que la copie des tapis de M. R. P. a été faite par la maison anglaise en qualités inférieures. En conséquence, il fait défense à MM. J. S. et Cie. d'introduire en France les tapis copiés à peine de 100 fr. par chaque contravention; il les condamne en outre à payer à M. R. P. 2,000 francs à titre de dommages-intérêts et il ordonne l'insertion du jugement dans un journal de la localité et dans un journal de Paris au choix du demandeur. Nous reviendrons sur le dispositif de ce jugement qui intéresse tous les fabricants.

— Dans l'affaire P. S... contre F. et Cie, différend survenu entre un contre-maître et son patron, le tribunal prononce la résiliation du contrat de louage d'industrie, il accorde à M. P. S... une indemnité de *présence* de 500 fr., il dit que les dépens seront supportés par moitié et il renvoie les parties devant juge pour faire compte,

— S. frères contre C. et fils. — Marché de déchets de coton. Le tribunal décide que S. frères ayant pris livraison de la marchandise, c'est sans droit qu'ils réclament la résiliation du marché, dans lequel C. et fils n'ont agi que comme commissionnaires.

Une seule cause est plaidée. Elle a trait au règlement d'un marché de bois passé entre un boulanger de Menin et M. A. D..., fabricant de brosses à Mouveaux.

Tribunal correctionnel de Lille

Présidence de M. MARTINEAU

Audience du mardi 3 août 1886

Le faux père africain

Les pères africains ont à Lille un établissement destiné au recrutement des missionnaires. Les jeunes médecins indigènes étudiant à la faculté catholique y trouvent aussi le logement. Les journaux de Lille ont fait dernièrement beaucoup de bruit au sujet d'escroqueries nombreuses commises par un prétendu père africain. Il importe de rétablir les faits dans leur réalité. Arthur Larose est un jeune homme de dix huit ans que les pères avaient accueilli. Le logement et la nourriture lui étaient donnés en compensation de ses travaux domestiques.

Larose, qui n'avait jamais donné lieu aux soupçons dans les premiers mois, ne tarda pas, vers le mois de juin de cette année, à attirer l'attention des pères par des détournements fréquents, si bien qu'il fut congédié. Se trouvant seul sur le pavé il eut recours pour vivre à des moyens déshonnetes.

Il alla voir les anciens fournisseurs des pères qui, ne se doutant pas de son congé, lui fournirent pour des centaines de francs d'objets. M. Dezwarter, le marchand d'ornements d'église, lui donna des chapelets d'argent et cinquante francs pour les pères; une autre personne lui remit vingt francs. Il est peu de professions que l'adroit escroc n'ait exploitées.

Dès que les pères connurent les agissements de leur ancien domestique, ils déposerent une plainte au parquet de Lille. On le surprit en flagrant délit d'escroquerie.

Il avait même fait des faux pour dépister la police. La tribunal le condamne à 6 mois de prison.

***

Mlle de X..., qui avait fui le domicile paternel et qui avait été trouvée à Roubaix en état de vagabondage est acquittée. Son père qui occupait dans le Pas-de-Calais une situation considérée réclame le retour de la nouvelle enfant prodigue. Le tribunal fait droit à sa demande.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Tourcoing, le 2 août 1886

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

J'ai lu, il y a quelques jours, dans le numéro du 27 juillet, de votre estimable journal, une longue lettre ayant pour titre « De la sténographie et de son inutilité » dans laquelle l'auteur tend à prouver, par des arguments prétendus serieux, le peu d'avantages qu'on retirerait de l'emploi de la sténographie à l'école et dans le commerce.

Etant d'une opinion tout à fait contraire, et de plus, praticien de la sténographie des frères Duployé, je vais à mon tour essayer de démontrer, non pas par des déclamations sentimentales, mais par des arguments d'une valeur réelle et non spécieuse, que la sténographie est appelée, au contraire, à rendre des services bien appréciables au commerce et à l'enseignement.

Je vais procéder avec ordre, en refutant une à une les diverses allégations que contient le susdit article.

Je dirai d'abord que l'auteur de cette lettre paraît ne pas connaître suffisamment le chat qu'il fouette. Il n'a dû puiser, selon moi, que dans de vieilles méthodes mises *à remotis* les principes de sténographie qu'il semble connaître et qui font l'objet de ses allusions. C'est du moins ce que porte à croire la façon dont il en parle et dont il en esquisse quelques traits. En effet, il ne dirait pas, ce me semble, s'il connaissait seulement *grosso modo* les ou l'un des systèmes actuellement le plus en vogue, et surtout le système Duployé qui compte en ce moment des milliers d'adeptes, il ne dirait pas, dis-je, que le temps qu'on emploierait à enseigner la sténographie, serait plus utilement mis à profit par l'étude d'une langue, d'une science ou d'un art ; d'une utilité plus pratique, car il saurait que c'est précisément par la sténographie, cette écriture phonétique, rationnelle, et d'une extrême simplicité, que la plupart des autres connaissances s'acquiérent plus facilement et plus solidement.

Des milliers d'instituteurs ayant reconnu qu'elle contribue pour une large part au développement de l'intelligence, en ont fait la base de tout enseignement et les résultats obtenus par cette méthode ont été des plus concluants.

C'est principalement à l'étude de l'ortographe que la sténographie devient d'un immense secours. Dès qu'un enfant sait lire suffisamment l'écriture sténographique, résultat qu'on obtient généralement après un laps de temps très court, le maitre peut se dispenser de lui faire des dictées orales. Pour s'assimiler facilement l'ortographe d'usage, l'enfant n'a plus qu'à traduire en écriture ordinaire les textes sténographiques qui lui sont remis *ad hoc*.

D'un coté, il a constamment sous les yeux tous les sons qu'il doit représenter orthographiquement, partant il ne lui arrive plus d'écrire, en les dépourvoyant de leur sens, des mots dont la prononciation lui aurait échappé à la dictée ; d'un autre côté, il épargne sensiblement la parole du maitre et lui fait gagner un temps considerable qui ne peut que tourner à son avantage.

Il y a encore à noter, comme un des bienfaits de la sténographie phonétique appliquée à l'étude de l'orthographe, l'acquisition d'une prononciation très correcte, résultat qu'on n'obtient que difficilement par la lecture exclusive de notre écriture.

L'on arrive au même résultat, si l'on fait usage de la sténographie pour représenter la prononciation, dans l'étude des langues étrangères.

J'espère que cette démonstration sommaire de l'emploi de la sténographie comme instrument pédagogique, démonstration desirée d'ailleurs par l'auteur de l'article auquel je réponds, suffira au moins à le persuader qu'au point de vue scolaire, l'enseignement de cette écriture n'est pas superflu.

Je passe donc aux autres objections, et, en premier lieu, à celle qui est relative aux applications de la sténographie au commerce.

D'après l'allégation qui a été faite à ce sujet, il semble que le prétexte, en vertu duquel l'écriture rapide ne peut faire partie des études commerciales, est qu'elle serait incompatible avec les règles de la routine. Mais nous ne sommes pas tenus de rester constamment routiniers ! Nous devons au contraire, par égard pour le progrès, admettre, dans la pratique, toute inovation digne de notre attention, pourvu qu'elle ait un caractère d'utilité notable. Malheureusement, en France, la race des routiniers n'est pas encore éteinte ; on reste et on s'obstine à rester toujours aux procédés anciens, quelque lents et gênant qu'ils soient. On veut bien reconnaître que tel ou tel procédé est bien plus commode que tel ou tel autre, mais quant à remplacer ceux-ci par ceux-là, on n'y veut guère songer.

C'est ce qui se présente pour la sténographie que certaines personnes s'obstinent à ne pas vouloir admettre dans le commerce, bien qu'il soit aujourd'hui prouvé par la pratique qu'en ont fait avant nous les américains, qu'elle est bien à même de rendre, au point de vue commercial, de très importants services comme écriture abréviative. Au moyen du procédé qui, quoi qu'on en dise, est mis journellement en pratique dans le nouveau monde, du moins dans les grandes maisons, la correspondance n'est plus confiée à plusieurs personnes à la fois.

Cette charge est remise spécialement entre les mains d'un seul employé qui, ayant sténographié les différentes lettres que lui a dictées le patron, recueille lui-même auprès de ses collègues, sur les indications de ce dernier, les divers renseigements qui seraient nécessaires pour compléter cette correspondance. A son tour, cet employé sténographe communique à qui de droit les différents passages des lettres auxquelles il répond.

Il n'y a plus à craindre, de cette façon, ni les oublis ni les erreurs, qui, par l'autre procédé, doivent inévitablement se produire. Il y a donc avantage pour un patron à avoir un employé qui connaisse la sténographie, et dans l'application qui, dans ce cas, est faite de cet art, il n'est pas nécessaire que cet employé soit un sténographe parfait, un tachygraphe, dans le sens complet du mot, comme l'entend l'auteur du susdit article.

Quoi que puisse en dire celui-ci, on peut connaître plus ou moins la sténographie et s'en servir avec avantage. Il suffit pour cela qu'on ait atteint une rapidité plus forte que par l'écriture ordinaire.

Et d'ailleurs, dès qu'une personne a atteint ce degré de dextérité, elle peut assurément, si elle a les aptitudes sténographiques, devenir en peu de temps un sténographe parfait, sans qu'elle ait besoin, pour atteindre ce résultat, de se consacrer d'une manière exclusive à la pratique de la sténographie. Ce ne sont pas les exemples qui font défaut, cependant je crois inutile d'en citer un seul.

Il me reste encore à faire une dernière réfutation.

L'auteur de cet article écrit en toutes lettres, en parlant des chiffres arabes : « Aucune méthode sténographique n'a de signes équivalents pour la rapidité du tracé. » Cette affirmation solennelle prouve une fois de plus qu'il ne fait allusion qu'à de vieux systèmes. Connaissant à fond le système Duployé, ce qui ne veut pas dire que je sois un sténographe parfait, je puis affirmer hautement que les signes duployéns sont, dans la plupart des cas, d'un tracé notablement plus rapide que les chiffres arabes et je ne manquerais pas de donner des preuves à l'appui de mon dire, si le mode d'impression du journal ne m'en empêchait.

En terminant, je souhaite que les Chambres françaises accueillent favorablement la pétition qu'organise *l'Institut sténographique des Deux-Mondes*, et qui se signe depuis plusieurs mois dans toute la France, pétition qui a pour but d'obtenir l'introduction de la sténographie dans les programmes de l'enseignement public, à tous les degrés. Ce sera une innovation vraiment digne du dix-neuvième siècle, et dont on ne pourra qu'admirer les heureux résultats.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, mes salutations bien respectueuses. E. M. DUJARDIN

Membre de l'Institut sténographique des Deux-Mondes, du cercle sténographique du Nord, etc.

PETITE CORRESPONDANCE

A un électeur qui prendra le second train pour pouvoir voter. — Nous faisons le nécessaire.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 3 août

3me affaire. — Emission de fausse monnaie à Maurois et à Honnechy

Défenseurs : Mes d'Hooghe et Dieu.

Berdeaux, l'oncle, est condamné à cinq ans de réclusion et 100 francs d'amende.

Berdeaux, le neveu, est acquitté,

Audience du mercredi 4 aout 1886

Présidence de M. le conseiller Hannotin. — ministère public : M. Dumas, avocat géneral.

1re affaire.— **Affaire de mœurs**

L'accusé Fernand-Emile-Arthur Bajart était bijoutier à Valenciennes où il est né le 24 mars 1855. Il a 31 ans. Il est acquitté.

Défenseur ; Me Hattu.

2me affaire. — **Vols qualifiés à Tourcoing**

H. D. de Tourcoing, y est né le 22 juin 1862. Il a donc 24 ans.

Il est accusé de vols d'argent chez ses parents et chez sa tante.

Défenseur : Me Wiart.

3me affaire. — **Affaire de mœurs**

L'accusé Léon Caudron, dit Marlette, journalier à Beuvrages, a 26 ans. Il est né à Anzin, le 28 mai 1860.

Défenseur : Me Grardel.

COLLÉGE DE ROUBAIX. — Distribution de prix du 2 août. — PALMARÈS. — *(Suite.)*

Classe de troisième (32 élèves). Diplômes de l'examen de grammaire décernés par un jury spécial de professeurs de l'enseignement libre. Reçus avec la mention *très bien* : Emile Gille, Henri Deledalle. — Reçus avec la mention *bien* : Alfred Bonte, Jean Delannoy, Henri Motte Pierre Motte, Narcisse Rouzé, Louis Toulemonde, Henri Desmis. — Reçus sans mention : Marcel Winckel, Louis Delnatte, Léon Cau, Charles Droulers, Pierre Lestienne, Alexandre Réquillart, Léon Desfontaines, Gustave Vandewiele, Jules Labbe, Etienne Desrousseaux. — Excellence : 1er prix, Louis Toulemonde; 2e, Emile Gille: 3e, Henri Deledalle. — Instruction religieuse : 1er prix, Emile Carré; 2e, Emile Gille; 3e, Louis Delnatte. — Version latine : 1er prix, Pierre Motte; 2e, Narcisse Rouze; 3e, Henri Deledalle. — Thème latin : 1er prix, Emile Gille; 2e, Henri Motte; 3e, Léon Cau. — Version grecque : 1er prix, Henri Deledalle; 2e, Georges Musin (1 prix, 2 acc.); 3e, Pierre Lestienne. — Vers latins : 1er prix, Narcisse Rouzé; 2e, Emile Gille; 3e, Henri Motte. — Narration et style épistolaire : 1er prix, Emile Gille; 2e, Henri Deledalle; 3e, Charles Droulers (1 prix, 2 acc.). — Mathématiques : 1er prix, Emile Gille: 2e, Henri Deledalle; 3e, Jean Delannoy. — Histoire et géographie : 1er prix, Henri Desmis; 2e, Emile Gille; 3e, Louis Toulemonde. — Examens mensuels : 1er prix, Emile Gille; 2e, Louis Toulemonde; 3e, Alfred Bonte. — Langue anglaise : 1er prix, Alfred Bonte (2 prix, 4 acc.); 2e, Georges Wattinne (1 prix). — Langue allemande : Prix, Narcisse Rouzé (3 prix, 1 acc.). — Succès classiques : Prix, Louis Toulemonde (1 prix, 7 acc.).

Enseignement secondaire spécial. — Cours supérieur. Cinquième année (6 élèves). Excellence : Prix, Louis Mouraux (bachelier ès-sciences). — Instruction religieuse : Prix, Charles Toulemonde. — Style et littérature : Prix, Louis Mouraux. — Philosophie : Prix, Louis Mouraux et Charles Toulemonde. — Mathématiques : Prix, Louis Mouraux. — Histoire et géographie : Prix, Louis Mouraux. — Physique et chimie : Prix, Louis Mouraux. — Langue anglaise : Prix, Charles Toulemonde et Emile Lauwyck. — Langue allemande : Prix, Joseph Michaux. — Version latine : Prix, Joseph Michaux (2 prix, 1 acc.). — Examen et succès classiques : Prix, Louis Mouraux. — Dessin géométrique : Prix, Louis Mouraux (8 prix, 2 acc.). — Dessin d'ornement : Prix, Emile Lauwyck. — Quatrième année (10 élèves). — Excellence : Prix, Auguste Mahieu. — Instruction religieuse : Prix, Auguste Mahieu. — Style et littérature : Prix, Lucien Dupire. — Philosophie : Prix, Emile Dusart. — Mathématiques : Prix, Arthur Gruart. — Histoire et géographie : Prix, Emile Dusart. — Physique et chimie : Prix, Lucien Dupire. — Comptabilité : Prix, François Leman. — Langue anglaise : Prix, François Leman. — Langue allemande : Prix, Auguste Mahieu. — Exercices latins : Prix, Ernest Watreloos (1 prix). — Examen et succès classiques : Prix, Emile Dusart. — Dessin géométrique : 1er prix, Arthur Gruart; 2e, Lucien Dupire (2 prix, 5 acc.). — Dessin d'ornement : Prix, Emile Dusart (3 prix, 3 acc.). — Cours moyen. Troisième année (19 élèves). Excellence : 1er prix, Eugène Papillon; 2e, Charles Desruelles. — Instruction religieuse : 1er prix, Eugène Papillon; 2e, Charles Desruelles. — Orthographe et grammaire : 1er prix, Louis Lecat; 2e, Henri Vincent. — Style et littérature : 1er prix, Aristide Scamps; 2e, Louis Lecat. — Mathématiques : 1er prix, Eugene Papillon; 2e, Henri Vincent. — Histoire et géographie : 1er prix, Henri Vincent; 2e, Eugène Papillon. — Physique et chimie : 1er prix, Louis Lecat: 2e, Henri Vincent. —

FEUILLETON DU 5 AOUT 1886. — N° 5

CENDRINETTE

PAR A. BROT ET SAINT-VERAN

PREMIÈRE PARTIE

L'AGENT SECRET

III

Madame de Niverolles

(SUITE)

Le baron von Graëff fut littéralement ébloui en la voyant, et reçut ce qu'on appelle le coup de marteau.

Cette femme répondait si peu à celle qu'il s'attendait à rencontrer, qu'il eut un moment d'hésitation.

— Est-ce bien à madame de Niveroles que j'ai l'honneur de parler ? demanda-t-il.

— Oui, monsieur le baron, répondit elle en l'invitant à s'asseoir.

— Vous connaissez le chevalier Marliani ?...

— Beaucoup, et c'est en considération de son nom que je vous ai reçu... Mais qu'avez-vous à me regarder avec des yeux aussi étonnés ?.. Ah ! j'y suis, ajouta-t-elle en souriant, vous me supposez l'âge et la tournure d'une mère noble, et vous vous attendiez à me voir entourée d'une famille de chats et d'une demi-douzaine de kings-charles avec un perroquet beau